

Solidaires en action N° 90

Le 14 janvier 2013

Virgin : manifestation nationale le 29 janvier !

29 décembre, 9 janvier, la mobilisation des salarié-es de Virgin se renforce. L'Assemblée Générale tenue à l'issue de l'action du 9 janvier et l'intersyndicale du lendemain ont décidé des suites : une grève et une manifestation nationale le 29 janvier.

Le 9 janvier, plus de 400 salarié-es d'Île-de-France, rejoints par des collègues de Rouen, se sont rassemblé-es au magasin des Champs Élysées avant d'aller à la Mairie de Paris où une délégation a été reçue. En province, la plupart des salarié-es ont cessé le travail. Ce jour est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de Virgin : c'est une lame de fond qui a soulevé les magasins, **la plus grosse mobilisation de salarié-es du commerce depuis dix ans !**

La direction prétend ignorer ce mouvement énorme et a déposé la déclaration de cessation de paiements de Virgin au tribunal de commerce, passant outre les prérogatives du Comité d'Entreprise, et foulant du pied, de fait, les droits les plus élémentaires des salarié-es. La responsabilité du fonds de pension Butler, dont il est acquis qu'il n'a jamais véritablement investi dans la nécessaire évolution de l'enseigne et qu'il a délibérément laissé pourrir la situation (non-paiement des loyers au dernier trimestre 2012 ainsi que des cotisations sociales), est écrasante.

Mardi 29 janvier, les salarié-es des magasins Virgin de toute la France seront en grève et manifesteront ensemble devant le siège de Butler, à Paris. Le rendez-vous est fixé à 13 heures devant le Virgin des Champs-Élysées. Les syndicats SUD, CGT, FO, CFTC, CGC appellent unitairement à la grève et à cette manifestation, les structures interprofessionnelles des départements concernés organisent le transport vers Paris.



La manifestation nationale des salarié-es de Virgin le 29 janvier est un moment important pour leur lutte ; cela peut aussi être un tournant important pour le mouvement social dans le pays, en construisant un mouvement gagnant !

Encore des licenciements, encore la responsabilité directe d'un fonds de pension, encore des patrons qui engrangent les bénéfices puis abandonnent les salarié-es quand ils pensent trouver plus rentables ailleurs ... Mais une résistance qui s'organise et se développe, une unité syndicale alliée à une pratique d'assemblées générales, et une action coordonnée nationale le 29 janvier !

Tous les militant-es de syndicats Solidaires d'Île-de-France doivent être au rendez-vous, mardi 29 janvier ! Le matin, tournées, permanences, réunions syndicales sur nos lieux de travail, et à 13 heures on se retrouve ensemble avec les Virgin ! **Dans les départements où il y a des magasins Virgin, accompagnons les salarié-es qui manifesteront aussi à Paris.**

Un accord pour une régression sociale historique !

L'Union syndicale Solidaires juge inacceptable le texte sur lequel viennent de tomber d'accord le patronat et les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC. Cet accord :

- ❑ **institutionnalise davantage la précarité** par la généralisation des contrats de projets et contrats à durée indéterminée intermittents.
- ❑ **instaure une super-flexibilité** par de nouvelles mesures de mobilité, la généralisation de l'accord compétitivité/emploi, et de nouvelles modalités pour les « Plans de Sauvegarde de l'Emploi », en se dégageant systématiquement des obligations légales et conventionnelles du licenciement économique.
- ❑ **spolie les salarié-es** par une barémisation plafonnée en cas de licenciements sans cause réelle et sérieuse.
- ❑ **réduit les délais de recours des syndicats** en matières de licenciements économiques et de contestation prud'homales.



La logique patronale est claire : renforcer la flexibilité de la force de travail, poursuivre la destruction du code du travail et de la hiérarchie des normes. Il n'y a pas de sécurisation de l'emploi mais sécurisation des droits, déjà exorbitants, des patrons. L'union syndicale Solidaires s'emploiera à construire les mobilisations nécessaires pour rejeter cette régression sociale historique.

Une circulaire ne suffit pas, c'est la loi qu'il faut modifier

AUTREMONDE, CGT Paris, La CIMADE IDF, DROITS DEVANT !!, FASTI, FSU Paris, GISTI, LDH Paris, MRAP, RESF et l'Union Syndicale SOLIDAIRES réagissent ensemble à la situation des sans-papiers, au blocage gouvernemental qui enferment des milliers de personnes dans la clandestinité, la misère, la précarité.

La lutte des sans-papiers de Lille et la poursuite des expulsions viennent confirmer avec force que la circulaire Valls, publiée le 28 novembre 2012, ne répond pas à la revendication portée par nos organisations « **pour une égalité des droits entre français et étrangers** ». Cette revendication avait été réaffirmée durant les campagnes présidentielle et législative par les organisations suivantes :

En partant du vécu de milliers de migrant-es, les organisations signataires proposaient des mesures précises pour sortir d'une logique qui, circulaire après circulaire, loi après loi, avait globalement réduit à peau de chagrin les droits des migrant-es. Elles proposaient d'avoir le courage politique de marquer une véritable rupture avec la politique antérieure et de réformer en profondeur le Code d'Entrée et de Séjour des Etrangers et du Droits d'Asile (CESEDA) et le Code du travail.

La circulaire Valls ne suffit pas, dans la mesure où elle n'est pas opposable devant un tribunal et reste marquée par une logique de quota de régularisation. Par sa nature même, elle ne remet pas en cause le pouvoir discrétionnaire des préfets et ne permet en aucun cas d'asseoir une égalité de traitement, les étranger-es ne pouvant pas s'appuyer sur ce texte devant les tribunaux. D'autre part, elle **ne remet pas en cause les principes d'exclusion des dispositifs légaux précédents** : critères arbitraires, exclusion encore une fois du département de Mayotte, conditions encore restrictives, notamment pour les travailleurs/ses. La circulaire continue de faire de l'employeur le seul interlocuteur de l'administration en lui laissant le pouvoir exorbitant de donner des suites, ou non, à la démarche de régularisation, elle exclut de fait les travailleurs/ses au noir et impose des périodes de clandestinité préalables à tout titre de séjour.

Faut-il mourir pour avoir des papiers ?

Durant 70 jours, une quarantaine de sans papiers ont mené une grève de la faim en s'alimentant juste d'eau sucrée, de thé ou café. Depuis début novembre, soutenus par le CSP 59 (comité des sans papiers), ils demandent la régularisation de 147 d'entre eux à la Préfecture de Lille. Cette dernière se réfugie derrière la circulaire du 28 novembre 2012.

Le constat, c'est qu'il n'y a pas ici, comme dans beaucoup d'autres domaines, de changement notable dans la politique menée par le gouvernement par rapport à l'ère Sarkozy. **Pour l'union syndicale Solidaires, il faut régulariser au plus vite l'ensemble des sans papiers et ne pas les renvoyer dans des situations de détresse sociale, familiale ou politique.**

C'est pourquoi nous tenons à rappeler notre volonté de défendre l'égalité des droits entre français-es et immigré-es et de rompre avec cette politique de stigmatisation des migrant-es. Nous exhortons le gouvernement à aller vers des choix qui intègrent la mobilité des personnes, qui reconnaissent une place à chacun-e, en mettant au centre la solidarité et l'égalité plutôt que le rejet et la peur. Nous rappelons notre exigence que soient modifiés le CESEDA et le Code du travail pour des régularisations de plein droit. Nous revendiquons la création d'un titre de séjour unique, stable, avec droit au travail, renouvelable de plein droit, donnant à tous les étranger-es les mêmes droits.

Fonction publique : grève nationale le 31 janvier !

CGT, FSU, Solidaires appellent ensemble à une journée de grève dans toute la Fonction publique, le 31 janvier. Il est donc possible au syndicalisme revendicatif de s'unir et de prendre des initiatives nationales ! La réussite de la grève du 31 comptera pour les revendications des fonctionnaires bien entendu, mais aussi dans l'avenir du paysage syndical : l'unité d'action syndicale, la grève, les manifestations, seront-elles portées dans la durée par les collectifs syndicaux CGT, FSU, Solidaires y compris au-delà de la Fonction publique ... ?

La Fonction publique et les services publics sont indispensables pour tous les citoyen-nes. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les personnels comme pour les usagers. Il est urgent et indispensable maintenant de changer de cap ! Et la crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics [...]

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires appellent les agents de la Fonction publique à une journée de grève le 31 janvier prochain et à participer aux initiatives locales de mobilisation (rassemblements, manifestations...). Elles considèrent que les enjeux nécessitent une intervention la plus large possible des personnels. C'est pourquoi, elles poursuivent les contacts avec toutes les organisations syndicales de la Fonction publique pour une mobilisation massive le 31 janvier et pour construire ensemble les suites nécessaires. Le 31 janvier, elles porteront des revendications pour :

- l'emploi en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où cela est nécessaire,
- les salaires et le pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice,
- l'abrogation du jour de carence,
- l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics.

Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la Ministre concernant les rémunérations.

Speedy : en grève pour que cesse le vol sur les salaires !

La direction de *Speedy* tente de bernier les salarié-es en mêlant négociation sur les salaires et suppression de la rémunération variable (primes). Non seulement elle voudrait faire accepter une augmentation minable des salaires de 2%, mais aussi une suppression des primes et bonifications, proposition inadmissible et rejetée par tous les syndicats ! SUD-Solidaires, CGT, CFE-CGC, mais aussi de nombreux salarié-es ont décidé de dire STOP et d'appeler à une mobilisation pour faire cesser ces pratiques contraires aux intérêts de toutes et tous et obtenir une vraie redistribution des richesses. De l'argent, il y en a chez *Speedy* ! **SUD-Solidaires, CGT, CGC avaient lancé un appel à faire grève le lundi 14 janvier**, pour dénoncer cette provocation de la direction et imposer les revendications suivantes : augmentation significative des salaires, réintégration de toutes les primes dans le salaire de base, 13^{ème} mois pour toutes et tous, attribution des tickets restaurant. Le vendredi précédent la grève, **la direction a obtenu de la CGT et de la CGC qu'elles annulent leur appel...** Ce qui a facilité l'accueil « très musclé » réservé aux élus SUD qui se sont présentés au siège de l'entreprise le 14 janvier. **Les patrons de *Speedy* privilégient l'agression à la négociation !**

Droit au logement : réquisitions des logements vides !

Droit Au Logement et Jeudi-Noir poursuivent les actions pour défendre ce droit fondamental qu'est celui d'avoir un toit ! C'est ainsi que les militant-es des deux associations, soutenu-es par d'autres organisations dont l'Union syndicale Solidaires, ont réquisitionné un immeuble désaffecté dans le 10^{ème} arrondissement parisien. Quatorze familles, une soixantaine de personnes, ont ainsi trouvé un logement, mettant fin pour chacune d'entre elles à des périodes sans domicile ou d'errance d'hôtel en hôtel.

Les 2 000 m² de logements en bon état, inoccupés depuis deux ans appartiennent à une holding hollandaise pilotée par un groupe basé au Luxembourg, avec des bureaux et filiales à New York et Genève mais aussi aux îles Vierges Britanniques, aux Antilles néerlandaises...

DAL et Jeudi-Noir demandent que ce bâtiment fasse partie des opérations de réquisition annoncées par la ministre du logement. L'urgence c'est d'utiliser l'ordonnance de 1945 qui offre une mise en œuvre plus sûre et plus rapide. C'est cette procédure qui a permis de réquisitionner 135.000 logements depuis 1945 y compris les 1200 réquisitions ordonnées par Jacques Chirac en 1995 et 1996. L'Union syndicale soutient les **revendications de DAL et Jeudi-Noir** :

- **Respect du droit à l'hébergement et de la loi DALO (Droit Au Logement Opposable)** et mobilisation des 100 000 logements et bureaux vacants nécessaires : réquisition, mises à disposition des biens publics et HLM vacants, intermédiation locative, taxes sur les logements vides.
- **Construction massive de logements sociaux.**
- **Régulation des loyers, de l'immobilier et du foncier, et baisse des loyers dans les zones tendues.**

Eurofins (Bordeaux) : le laboratoire est menacé de fermeture

Eurofins fait partie de toutes ces entreprises qui se portent bien : un milliard de chiffre d'affaire en 2011 et 57 millions de bénéfices ! Les patrons d'Eurofins rachètent puis démantèlent les laboratoires régionaux, détruisent les emplois, pour accroître leurs profits.

Le Groupe, délocalisé au Luxembourg depuis juin 2012, veut **supprimer les activités rentables du laboratoire bordelais, et licencier les salarié-es par petits groupes pour éviter un plan social...** *Eurofins*, par le biais de manœuvres purement comptables, alourdit les charges pesant sur le bilan financier de celui-ci afin de justifier les licenciements et le sabotage d'une entité qui fonctionne mais qui ne rentre pas dans le moule de la multinationale. En effet, Eurofins ne conçoit l'analyse que dans le cadre d'un processus industriel, qui doit lui rapporter gros à court terme, peu importe le service au client ou même la qualité de ce service, l'important étant la capitalisation boursière et le dividende versé à l'actionnaire. **Le 23 novembre, les salarié-es du laboratoire Eurofins IPL Atlantique se sont mis en grève pour la deuxième fois en moins d'un mois** pour la défense des emplois et de la santé des populations. Une manifestation a été organisée place de la Bourse à Paris, pour rappeler au PDG, exilé au Luxembourg, que ce sont les travailleurs/ses qui font sa richesse et pas la bourse.

La direction continue le démantèlement : sous-traitance de la comptabilité, arrêt du service « diagnostic amiante », cession de l'activité « air à l'émission ». Elle s'attaque aux droits sociaux des salarié-es : dénonciation des accords 35 heures, compte épargne temps, règlement de gestion et aussi de la convention collective Chimie pour la remplacer par Syntec, plus défavorable aux travailleurs/ses. Enfin, la direction a en projet un laboratoire de 1 000 m², alors que la centaine de salarié-es travaille actuellement dans 3000 m². **Mais le syndicat continu à organiser la résistance** : droit d'alerte économique, refus d'exprimer un avis sur les différents points mis aux ordres du jour des CE tant que l'alerte n'est pas terminée, procédure de délit d'entrave au CHSCT pour non-respect de la procédure d'information, etc.

Le laboratoire bordelais a la charge, entre autres, du contrôle de la potabilité de l'eau du robinet, des aliments et des eaux de baignade. En délocalisant ces analyses (*Eurofins* est présent dans plus de 33 pays), on mesure le risque que l'on fait courir à la population dont la santé dépend de ces analyses et de leur rapidité d'exécution. Bordeaux et sa région disposent d'un laboratoire local, qui participe à la santé publique. Sa liquidation entraînerait la disparition définitive de plus de 100 emplois, et une perte énorme en matière de sécurité alimentaire et environnementale.

Seine-Saint-Denis : marche départementale pour l'emploi



Les préparatifs unitaires ont commencé il y a trois mois. Plusieurs réunions intersyndicales départementales ont permis d'aboutir aux deux marches qui convergeront vers la préfecture le 17 janvier. **PSA, Prestalis, Sanofi, Roissy, Fonction publique, ... les licenciements et suppressions d'emplois touchent durement le département, où le chômage, la précarité, l'exclusion sociale sont déjà très forts.**

L'Union interprofessionnelle Solidaires 93 et ses Unions Locales (Saint-Denis, Bondy, Montreuil) appelle à manifester le 17 janvier. La réussite de la manifestation repose sur les syndicats et sections syndicales professionnels : c'est là, à la base, que les salarié-es se mobilisent ... ou pas ! Le même jour, les Unions CGT, FSU, Solidaires, CFTC du Val-de-Marne organisent une marche, sur les mêmes thèmes, à Créteil. **Construire un mouvement national interprofessionnel, c'est possible : en le réussissant déjà lorsque l'occasion en est donnée à l'échelle d'un département !**

Manifestation pour l'égalité le dimanche 27 janvier



Pourquoi demander le mariage pour toutes et tous plutôt que d'améliorer le PACS ? Le PACS et le mariage donnent des droits différents, en particulier en termes de succession et de filiation. Un PACS « amélioré » qui ne serait ouvert qu'aux couples de même sexe créerait une discrimination supplémentaire. De même que le PACS est ouvert à tous les couples, hétérosexuels et homosexuels, nous réclamons l'accès au mariage pour tous, et non pas une loi spécifique pour les couples de même sexe. Tous les couples doivent avoir le choix de se pacser, de se marier ou de vivre en concubinage selon leur projet de vie.

Qui parle de bouleverser le Code Civil ? Le texte du projet de loi ne prévoit pas de supprimer les termes de « père », « mère », « mari » ou « femme » pour les couples hétérosexuels. Le Code Civil sera modifié mais ne sera pas bouleversé par cette loi. Ces modifications ne changeront rien pour les couples de sexe opposé et les familles hétéroparentales.

L'ouverture de l'adoption aux couples de même sexe ne va-t-elle pas détruire les fondements de la famille ? L'adoption est ouverte aux célibataires, le nombre de familles monoparentales ou recomposées ne cesse de croître. Être parent, ce n'est pas simplement transmettre ses gènes, mais s'occuper d'un enfant au quotidien, l'aimer et l'éduquer. Entre 100 000 et 300 000 enfants vivent dans des familles homoparentales : un seul parent est officiellement reconnu, ce qui les place dans une précarité juridique inacceptable. L'ouverture de l'adoption permettra au second parent d'établir un lien de filiation avec son enfant. Il est temps de reconnaître toutes les formes de familles et de protéger juridiquement tous les enfants.

Cette lutte s'inscrit dans la lignée des grands progrès sociaux, tels que le PACS, le droit à la contraception, à l'IVG, au divorce, droits difficilement gagnés en leur temps mais largement admis aujourd'hui. Ces lois, portées par les mouvements féministes et LGBT ont finalement profité à l'ensemble de la population.

Pourquoi ouvrir aux couples de même sexe la filiation en dehors du mariage ? Les couples de sexe opposé ne sont pas obligés de se marier pour avoir un lien de filiation avec leurs enfants. Pourquoi obligerait-on les couples de même sexe à se marier pour établir ce lien ? Les dispositifs qui permettent aujourd'hui aux hétérosexuels de créer un lien de filiation avec leurs enfants en dehors du mariage doivent être accessibles aux couples de même sexe.

Pourquoi ouvrir la Procréation Médicalement Assistée (PMA) aux couples de femmes ? La PMA est ouverte aux couples hétérosexuels infertiles mariés, pacés ou en concubinage. Nous demandons simplement que les couples de femmes puissent avoir accès à la PMA dans les mêmes conditions que les couples hétérosexuels.

L'ouverture de l'adoption et de la PMA aux couples de même sexe conduira-t-elle à la gestation pour autrui ? La gestation pour autrui (les « mères porteuses ») est une pratique qui n'est pas autorisée en France pour les couples hétérosexuels. Nous réclamons l'égalité des droits entre tous les couples, et non pas des droits spécifiques pour les couples de même sexe. La gestation pour autrui ne rentre pas dans le cadre de cette loi.